



INSCRIPTION AU VIDE-GRENIER sur le parking du marché de Sevrans (93270)

Du Dimanche 26 MAI 2024

Fiche d'inscription à renvoyer par voie postale : Sevrans FC- 34 rue Gabriel Péri 93270 Sevrans. Tel : 01-49-36-86-95
Ou a déposé au secrétariat du lundi au jeudi de 14h00 à 17h45 et le vendredi de 12h30 à 14h30 au 17 rue Gabriel Péri 93270 Sevrans

Je soussigné(e), Nom : _____ Prénom : _____

Adresse (complète) : _____

Tél. : _____ E-mail : _____

(Obligatoire pour recevoir la confirmation d'inscription, pensez à vérifier vos spams !!)

Pièce d'identité n° : _____ Date de validité : _____

Préfecture : _____

Date de Naissance : _____ Lieu : _____

Déclare sur l'honneur :

- De n'avoir participé à plus 2 brocantes au cours de l'année civile (Article R321-9 du Code Pénal)
- Les marchandises proposées à la vente sont des objets personnels et usagés.
- Ne pas vendre de produits alimentaires (bonbons, sandwich, boissons...)
- Avoir pris connaissance du règlement (au dos de cette fiche) et m'engage à le respecter sous peine d'être exclu à tout moment, sans remboursement des frais engagés.

TARIF : (emplacement vendu par 2 mètres)

20€ les 2 mètres / 38€ les 4 mètres / 58€ les 6 mètres / 76€ les 8 mètres / 96€ les 10 mètres / 114€ les 12 mètres

Je souhaiterais disposer de : _____ mètres Je joins la somme de _____ €

Par espèce

Par chèque N° _____ Banque _____ A L'ordre du SEVRAN FC.

N'oubliez pas de Joindre à votre inscription, la photocopie de votre pièce d'identité, votre règlement et le règlement de la brocante signé.
TOUT DOSSIER INCOMPLET NE SERA PAS VALIDÉ

REGLEMENT DE LA BROCANTE

➡ **AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE EN CAS D'ANNULATION DE VOTRE PART OU ABSENCE LE JOUR DE LA BROCANTE OU EN CAS DE PLUIE.**

➡ L'entrée des véhicules est autorisée de 06h00 à 08h00. Passer cet horaire aucun véhicule ne sera admis à rentrer et l'exposant devra vider son véhicule à la main jusqu'à son emplacement. Le démontage est autorisé à partir de 18h00.

Les véhicules d'une hauteur supérieure à 2.5 mètres sont interdits. (Portique de gabarits)

Aucun véhicule n'est autorisé à stationner sur son stand.

➡ **Les emplacements seront distribués par ordres d'arrivée le jour de la brocante**

Pour accéder à votre stand, vous devrez vous munir de la confirmation d'enregistrement remise lors de votre inscription (en main propre ou par mail).

Les exposants sont tenus de respecter l'emplacement qui leur est attribué sans empiéter sur celui d'à côté ou sur l'allée réglementaire pour les pompiers. Leur justificatif de paiement doit être toujours visible. Les parasols doivent être arrimés correctement (résistance au vent). Les organisateurs se dégagent de toute responsabilité en cas d'accident corporel.

Chaque exposant devra débarrasser son emplacement de tout débris pour récupérer leur caution.

➡ **La vente d'animaux et alimentation est INTERDITE sur la brocante.**

La vente de nourriture (boissons, bonbon, sandwich...) est réservée à l'association. Une buvette est prévue par celle-ci.

➡ Tous les objets mis sur les emplacements demeurent sous la responsabilité de leurs propriétaires.

Les organisateurs ne peuvent en aucun cas être tenus pour responsables des litiges tels que pertes, vols, casses ou autres détériorations et divergences dans la vente entre exposants et acheteurs.

Les exposants s'engagent à se conformer aux circulaires ministérielles et préfectorales en vigueur, notamment en matière de sécurité (produits inflammables, armes diverses, etc...)

➡ La présence à cette journée implique l'acceptation du présent règlement. Toute personne ne le respectant pas sera priée de quitter les lieux, sans qu'elle puisse réclamer le remboursement de sa réservation.

➡ En cas de litige, seuls les organisateurs et responsables de la manifestation peuvent intervenir.

NOUS RAPPELONS QUE LES AUTORITES DE POLICE FONT REGULIEREMENT DES CONTROLES SUR LES VENTES EN DEBALLAGES.

J'ai lu et accepte le règlement ci-dessus :

Date :

Signature :